



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absents(e)
49	49	42	7	0

**OBJET : 01-2 - SECTEUR DE LA VIEILLE
VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE -
22, RUE FOURMILLIÈRE - SUBVENTION
COMMUNALE - ATTRIBUTION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2404/11

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 25/11/11

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 29 NOV 2011

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,

Ministre chargé des Affaires européennes,

L'attaché municipal.


Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 novembre 2011

Le vendredi 18 novembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/11/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBÉCCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAQUI, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER

M. Henri CHIALYA à M. Alain CHAUSSARD

M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR

M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

Mme Marina LONVIS à Mme Martine SAVALLI

Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE

M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAQUI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-2 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 22, RUE FOURMILLIÈRE - SUBVENTION COMMUNALE - ATTRIBUTION

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

Par délibération en date du 4 mars 2002, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une campagne de ravalement avec le bénéfice d'aides financières communales dans le secteur de la Vieille Ville.

Après instruction de la demande déposée et afin de bénéficier de la participation financière communale pour le ravalement de façade, il apparaît que les conditions d'attribution de l'aide communale sont satisfaites dans le cas d'espèce qui suit.

Compte tenu de la conformité technique finale, il est donc proposé d'accorder la subvention communale à la personne désignée ci-après :

Bénéficiaire	Adresse des travaux	Date de la Commission Urbanisme, Grands Travaux et Déplacements Urbains	Date de la Commission des Finances	Montant TTC de la subvention en euro
M. Dominique RANIERI	22, rue Fourmillière	31/05/2011	08/06/2011	4.414,00 €

Le montant total de la subvention s'élève à 4.414,00 € (quatre mille quatre cent quatorze euros).

La dépense correspondante a été inscrite au budget communal 2011 sous le numéro d'imputation : 204-2042-820-240-240.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 45 voix POUR sur 49 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)

- **AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement de façade, accordé sur l'exercice 2011 à la personne suivante : M. Dominique RANIERI, propriétaire du 22, rue Fourmillière

- **DIT** que la dépense correspondante a été inscrite au budget communal 2011 sous le numéro d'imputation : 204-2042-820-240-240.

Accusé réception Sous-préfecture :
identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.01-2 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE -
22, RUE FOURMILLIÈRE - SUBVENTION COMMUNALE - ATTRIBUTION-

Date de transmission de
l'acte : 29/11/2011

Date de réception de
l'accusé de réception : 29/11/2011

Numéro de l'acte : DCM2404-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-213600045-20111118-DCM2404-11-DE

Date de décision : 18/11/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions